

DÉCISION N°2024 - 004

Le Directeur,

Vu le Code de la Santé Publique,

Vu le décret n°92-783 du 6 août 1992 relatif à la délégation de signature des Directeurs des établissements publics de santé,

Vu la convention de direction commune en date du 23 décembre 2022 entre les Centres Hospitaliers de BEAUVAIS, CREVECOEUR LE GRAND et de CLERMONT de l'OISE,

Vu l'arrêté du 13 février 2023 de la Directrice Générale par intérim du Centre National de Gestion portant affectation de Monsieur Patrick DÉNIEL au poste de Directeur des Centres Hospitaliers de BEAUVAIS et CREVECOEUR le GRAND,

Vu l'arrêté du 28 février 2023 de la Directrice Générale par intérim du Centre National de Gestion portant affectation de Monsieur Patrick DÉNIEL au poste de Directeur des Centres Hospitaliers de BEAUVAIS, CREVECOEUR LE GRAND et de CLERMONT de l'OISE,

Vu l'arrêté du 18 décembre 2023 de la Directrice Générale du Centre National de Gestion nommant Monsieur Antoine ALARY, Directeur Adjoint aux Centres Hospitaliers de BEAUVAIS, CREVECOEUR LE GRAND et de CLERMONT de l'OISE au 1^{er} Janvier 2024,

Considérant la nomination de Madame Virginie ROBART, le 04 juin 2018, au poste d'Adjoint Administratif en qualité de Coordinatrice de la Gestion Administrative des Patients.

Considérant la nomination de Madame Noémie DEMARCY, le 4 janvier 2014, Ingénieur Hospitalier en qualité de Responsable des Admissions et contrôleur de gestion au Centre Hospitalier de CLERMONT DE L'OISE.

DECIDE

Article 1

Sur proposition de Monsieur Antoine ALARY, délégation permanente est donnée à **Madame Virginie ROBART**, Adjoint Administratif, à l'effet de signer dans le cadre de ses responsabilités les documents suivants :

- Courriers à destination des patients, des mutuelles et autres organismes,
- Etat civil.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de **Madame Virginie ROBART**, la délégation qui lui est confiée suivant l'article 1 ci-dessus sera exercée par **Madame Noémie DEMARCY**, Ingénieur Hospitalier en qualité de Responsable des Admissions

En cas d'absence ou d'empêchement des personnes susnommées aux Articles 1 et 2, et du directeur délégué la délégation est confiée à l'Administrateur de garde.

Article 3- Effet et publicité

Cette décision abroge les délégations de signature antérieures concernant **Madame Virginie ROBART**.

La présente délégation de signature prend effet à la date de signature. Elle prend automatiquement fin :

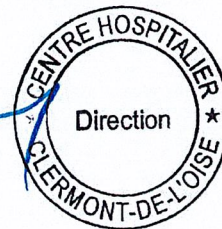
- en cas de modification des fonctions de l'intéressé,
- en cas de départ de l'établissement du bénéficiaire,
- en cas de nouvelle décision de délégation de signature qui s'y substituerait.

La présente décision sera notifiée au Comptable public du Centre Hospitalier de CLERMONT de l'OISE, communiquée au Conseil de surveillance et publiée au recueil des actes de la Préfecture en application des articles D.6143-33 et D. 6143-35 du Code de la Santé Publique.

Fait à Clermont, le 2 Janvier 2024.

Le Directeur,

Patrick DÉNIEL



Spécimens de signature :

Virginie ROBART

Noémie DEMARCY

Antoine ALARY